

La case de tête moins déterminante

ÉLECTIONS COMMUNALES Une étude interuniversitaire a passé le scrutin au crible

- L'effet dévolutif de la case de tête y était supprimé.
- Avec pour effet de renforcer la compétition entre colistiers.

Quels enseignements peut-on tirer du scrutin communal d'octobre dernier en Wallonie et à Bruxelles? La question a réuni une quinzaine de chercheurs en sciences politiques issus des principales universités francophones (ULB, UNamur, UCLouvain, ULiège). Ils ont, pour cela, eu accès aux 51.198 bulletins de vote papier (en Wallonie), ainsi qu'aux résultats électoraux, et ont interrogé les candidats têtes de liste.

Parmi les points étudiés, la fin de l'effet dévolutif de la case de tête. Derrière ce terme se cache la façon de répartir les voix émises en haut de liste. Jusqu'alors, lors du scrutin communal, les votes émis en faveur de la liste étaient en fonction de l'ordre de la liste, jusqu'à ce que ce réservoir soit vide. Depuis octobre dernier, l'ordre de préséance pour attribuer cette réserve est lié aux

voix de préférence. Ainsi, si le 8^e candidat réalise le meilleur score, il sera « servi » en premier.

Ce qui amène ce premier constat: peu de gens votent uniquement en case de tête (0,055 % des électeurs). Ils optent plutôt pour le vote en haut de liste associé à un soutien marqué envers certains candidats. C'est le cas d'un votant sur cinq (22 %). Le phénomène est plus marqué à gauche (41,4 % au PTB, 23,5 % au PS et 23,6 % à Ecolo) qu'au centre (16 % au CDH) et à droite (18,9 % au MR). D'autres électeurs « panachent » sur la liste, au gré de leurs motivations. Ainsi, sur un des bulletins analysés, une case sur deux a été cochée afin de soutenir uniquement les candidates de la liste. Néanmoins, dans la pratique, les préférences exprimées concernent un nombre plus réduit de noms. En moyenne, 3,03 voix sont attribuées.

Une concurrence interne un peu renforcée

Qu'en est-il de tout cela sur la représentation politique? L'impact a été léger. Ainsi, en 2012, 43,2 % des candidat(e)s (dont

73 % d'hommes) furent élus en dehors de l'ordre de la liste. En octobre dernier, ils étaient 48,7 % à dépasser leurs condisciples mieux placés (dont 68 % de femmes).

L'évolution n'est pas spectaculaire mais elle semble toutefois avoir permis un rééquilibrage des genres. Et elle est à mettre en comparaison avec les autres scrutins, où cette « remontée » ne concerne que 4 à 7 % des candidats. L'explication tient notamment dans la taille de la liste: plus celle-ci est longue, moins la case de tête influence l'ordre des candidats élus, le pot étant vide au-delà de la 4^e ou 5^e place.

La fin de l'effet dévolutif de la case de tête faisait craindre aux politologues une exacerbation de la compétition interne à la liste, au détriment de la cohésion de celle-ci et de la défense du projet collectif. Pour tenter de vérifier cette hypothèse, les

chercheurs ont conçu un indice (entre 0 et 1) sur base du partage des voix entre candidats. Ainsi, une liste où chaque candidat attire le même nombre d'électeurs que ses colistiers obtient 0, tandis que celle où un

candidat rafle la mise obtient 1.

L'indice calculé pour les communales de 2018 est de 0,26, alors qu'il était de 0,28 voici six ans. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette relative stabilité, à commencer par la méconnaissance

partielle de cette nouvelle règle sur la case de tête, ou une compétition individuelle déjà exacerbée au niveau local.

Enfin, si la parité hommes-femmes a bien progressé en 2018, le mayorat reste un bastion machiste, avec 18,6 % de femmes bourgmestres. Or, l'accession à ce poste reste fortement conditionnée par la place occupée: en 2018, dans 92,4 % des communes wallonnes (où le mayor est celui qui obtient le

plus grand nombre de voix sur la liste la plus forte), le futur bourgmestre occupait la tête de liste.

Or, cette position n'est revenue à des candidates que dans un cas sur cinq (22,5 %). « Le problème de la parité n'est donc pas réglé dans le chef des partis », conclut Geoffroy Matagne. *Peut-être faudra-t-il imposer des quotas de femmes têtes de liste ?* ■

PASCAL LORENT

LISTES CITOYENNES

« Un succès mitigé »

Elles ont donné l'impression de fleurir un peu partout. Et pourtant, les listes citoyennes ont rencontré « un succès mitigé », estime Vincent Jacquet (UCL). Leur nombre a certes progressé, passant de 38 à 84 entre 2012 et 2018 (et de 4 à 8 % du nombre de listes). Par contre, 26 d'entre elles seulement associaient l'objectif citoyen avec des effectifs où personne ne disposait d'une carte de parti.

« Plusieurs facteurs expliquent cela, poursuit le politologue.

Au niveau local, les gens restent attachés à leur élu. Ensuite, une campagne électorale est onéreuse et cela reste difficile pour une liste citoyenne d'entrer dans le jeu politique. Toutefois, la méfiance à l'égard du politique ne

cesse d'augmenter », ponctue-t-il en y relevant des perspectives de croissance pour ce type de liste, même si celle-ci s'exprime davantage par un rééquilibrage au profit de partis moins anciens (à commencer par

Ecolo) qu'en faveur des listes citoyennes.

En général, les listes dites citoyennes affichaient complet (dans 81 % des cas). Elles sont présentes dans les communes rurales ou mixtes. « Les listes citoyennes sont présentes là où il y a eu des sièges à pourvoir », relève pour sa part Caroline Close (ULB). Leur réservoir de voix est donc peu fourni dans la perspective du 26 mai, où elles tenteront de décrocher une représentation parlementaire.

P.L.T